

Pierre Pflimlin, Mémoires d'un Européen

Légende: Dans ses Mémoires, Pierre Pflimlin, ancien ministre français de l'Agriculture, rappelle ses objectifs lorsque, le 12 juin 1950, il a proposé à l'Assemblée nationale de créer une organisation européenne du marché agricole, plus connue ensuite sous le nom de "Pool vert".

Source: PFLIMLIN, Pierre. Mémoires d'un Européen, de la IV^e à la V^e République. Paris: Fayard, 1991. 391 p. ISBN 2-21-302809-5. . page:48-51.

Copyright: "Mémoires d'un Européen, de la IV^e à la V^e République"
de Pierre Pflimlin

(c) Librairie Arthème Fayard, 1991

URL: http://www.cvce.eu/obj/pierre_pflimlin_memoires_d_un_europeen-fr-c49df46b-405f-4e9e-a31c-fdc8bbe30ca1.html

Date de dernière mise à jour: 12/03/2013

Pierre Pflimlin, *Mémoires d'un Européen*

[...]

Il m'apparut qu'en nous engageant sur la voie ouverte par Robert Schuman, nous pourrions résoudre le problème essentiel de notre agriculture, celui des débouchés. En même temps, nous apporterions notre pierre à l'édifice que Schuman avait commencé de construire : l'unité européenne.

Dès le 12 juin 1950, à l'occasion du débat sur le budget de l'agriculture, je déposai avec l'ensemble des 126 députés M.R.P. une « proposition de résolution » tendant à inviter le gouvernement à prendre l'initiative d'une « organisation européenne des principaux marchés agricoles ». Cette proposition avait une portée limitée, en ce sens qu'elle ne visait pas l'ensemble de la production agricole, mais seulement la création de quelques marchés communs de produits, à commencer par le blé, les produits laitiers, le vin et le sucre. Il s'agissait évidemment de produits pour lesquels la France disposait d'excédents exportables.

Rappelé au ministère de l'Agriculture par Henri Queuille le 29 juin 1950, je pus prendre l'affaire en main sur le plan gouvernemental avec l'accord du président du Conseil qui était favorable à mes idées. Mais le gouvernement n'était pas unanime. Il fut décidé de mettre le projet en sommeil jusqu'à ce que fussent résolus les problèmes relatifs au Plan Schuman. C'est ce que j'expliquai à l'Assemblée nationale le 18 novembre 1950.

C'est le gouvernement suivant, formé par René Pleven, qui devait faire progresser l'affaire. Le projet fut concrétisé au cours d'un Conseil interministériel réuni le 17 février 1951, sous la présidence de René Pleven, auquel je participai avec Robert Schuman, Guy Mollet, Edgar Faure, François Mitterrand et Jean Monnet, commissaire général au Plan. Ce Conseil décida de lancer des invitations à une Conférence agricole européenne. Ces invitations ne seraient pas seulement adressées aux six pays fondateurs de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.), mais à tous les membres du Conseil de l'Europe. Guy Mollet, ministre d'Etat chargé des rapports avec le Conseil de l'Europe, avait demandé avec insistance cet élargissement du cadre, car il attachait beaucoup d'importance à la participation de la Grande-Bretagne, pour des raisons politiques mais aussi en raison de l'avantage que pouvait présenter pour l'écoulement de nos excédents le marché britannique. Je dois avouer que, pour ma part, j'acceptai facilement cette formule en raison de mon attachement au Conseil de l'Europe dont le siège, depuis sa création en 1949, était établi à Strasbourg.

Le troisième gouvernement Queuille, constitué après la chute, le 9 mars 1951, du gouvernement Pleven, confirma la décision du 17 février. Le 24 mars, Robert Schuman demanda à Jacques-Camille Paris, secrétaire général du Conseil de l'Europe, d'inviter, au nom du gouvernement français, les pays membres de ce Conseil, ainsi que l'Autriche, la Suisse et le Portugal. La note jointe à cette demande prévoyait la création, sur le modèle de la Haute Autorité du charbon et de l'acier, d'une Autorité européenne spécialisée dans l'agriculture.

Le projet de « pool vert » – c'est ainsi que les journalistes ne tardèrent pas à baptiser le projet dont j'étais le promoteur – donna lieu à de nombreuses controverses. Le ministre de l'Agriculture des Pays-Bas, Sicco Mansholt, avec qui j'eus plusieurs entretiens très cordiaux et dont la compétence est indiscutable, avait lancé de son côté un projet couvrant l'ensemble de l'agriculture et dont le trait essentiel était la libération des échanges, alors que mon projet, limité à quelques produits, visait à garantir les débouchés de ces produits par un système fondé sur l'idée de « préférence européenne ». Les réactions des autres gouvernements étaient diverses. Les divergences portaient principalement sur les aspects institutionnels du projet français, auquel bon nombre de pays préféraient un système libre-échangiste, l'organisation du marché se limitant à une coopération intergouvernementale, sans délégation de souveraineté.

[...]